



Sylvain Berstchy et Philippe Salson (dir.)

Les mises en guerre de l'État 1914-1918 en perspective

ENS Éditions

Propos conclusifs sur les logiques ordinaires d'un temps d'exception

Jean-François Chanut

DOI : 10.4000/books.enseditions.9977

Éditeur : ENS Éditions

Lieu d'édition : Lyon

Année d'édition : 2018

Date de mise en ligne : 18 février 2019

Collection : Sociétés, Espaces, Temps

ISBN électronique : 9791036200465



<http://books.openedition.org>

Édition imprimée

Date de publication : 3 octobre 2018

Référence électronique

CHANET, Jean-François. *Propos conclusifs sur les logiques ordinaires d'un temps d'exception* In : *Les mises en guerre de l'État : 1914-1918 en perspective* [en ligne]. Lyon : ENS Éditions, 2018 (généré le 01 mars 2020). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/enseditions/9977>>. ISBN : 9791036200465. DOI : 10.4000/books.enseditions.9977.

Propos conclusifs sur les logiques ordinaires d'un temps d'exception

JEAN-FRANÇOIS CHANET

Dans sa grande histoire de la guerre de Sécession, James M. McPherson écrit en manière de boutade : « Les États-Unis ont l'habitude de préparer la guerre une fois qu'ils y sont entrés »¹, et c'est la première explication qu'il voit à la longueur du conflit. Ce paradoxe d'une division ancienne débouchant sur une guerre imprévue vaut aussi, d'une certaine façon, pour l'Europe de 1914 – les pays neutres y compris. Depuis un siècle, le concert européen avait réussi tant bien que mal à empêcher la généralisation des conflits sur le continent. Cela ne signifie pas que les États n'avaient pas préparé la guerre, mais c'était une guerre bien différente de celle qu'ils ont eu à livrer. Aussi la question qui a occupé les contributeurs de cet ouvrage est-elle plus complexe qu'il n'y paraissait de prime abord. Les mises en guerre de l'État avaient au moins deux significations qui sont apparues très vite : d'un côté, l'entrée des États dans la guerre, le constat de l'improvisation dans bien des domaines (sinon dans tous) en raison de l'inadéquation de ce qui avait été prévu avec ce qui se produisait ; de l'autre, les effets de l'effort de guerre sur les États, la transformation – selon une chronologie variable – de l'outillage politique et administratif, économique et financier initial, afin de poursuivre avec plus d'efficacité un effort dont personne n'avait imaginé la durée. Au risque, peut-être – mais c'était un risque assumé –, de ne pouvoir assez distinguer entrée en guerre et prolongation de l'effort de guerre qui pose d'autres problèmes et provoque d'autres tensions.

1 J. M. McPherson, *La guerre de Sécession (1861-1865)* [*Battle Cry of Freedom*, 1988], traduit par B. Vierne, Paris, Robert Laffont, 1991, p. 339.

C'était, en tout cas, soulever des questions qui ne pouvaient se résumer à la simple opposition entre rupture et continuité. Car n'avoir pas bien préparé la guerre qu'on avait déclenchée ne signifiait pas être démuné de ressources de tous ordres pour la livrer. Le questionnement initial évoluait donc vers la recherche de transformations, d'innovations, de « points de "bifurcation" »², pour reprendre les termes de Patrick Verley à propos de la révolution industrielle. Après tout, le mot de révolution est-il illégitime pour désigner l'ensemble de ce processus? On sait bien que, dans la révolution elle-même, une fois faite sa juste part à l'événement qui sépare un avant d'un après, les réponses apportées aux problèmes nouveaux qui se posent empruntent inévitablement à des souvenirs, à des références ou à des préjugés antérieurs.

L'introduction a rappelé le regain d'intérêt pour une question ancienne, celle de la nationalisation des sociétés européennes. La réflexion menée par Blaise Wilfert-Portal, sur la dimension transnationale de l'État en guerre, a justement confirmé que la mécanique des alliances n'est pas seule à l'origine de la circulation de modèles ou de recettes entre les États en guerre, de l'émulation entre eux, comme d'autres travaux, parmi lesquels ceux d'Isabella Löhr³. Elle a montré que la convention de Berne, signée en 1886 par les principaux États européens actifs dans le commerce des livres, a résisté aux politiques contraignantes et à la propagande de guerre qu'ils ont mises en place à partir de 1914, grâce à l'émergence d'une coopération entre les éditeurs, les auteurs, les juristes et le Bureau de Berne⁴. Sa démonstration indique une limite à la totalisation de la guerre, que nous devons retenir et qu'ont illustrée à leur manière plusieurs contributions (voir en particulier celles de Marie Derrien et Valériane Milloz).

Il n'était certes pas question de substituer ici la tyrannie de l'injonction transnationale à celle du nationalisme méthodologique. En l'état de nos forces, nous devons tenir compte de la difficulté de marcher tous du même pas vers une histoire plus comparative ou plus globale. Au demeurant, il ne s'agit pas de délégitimer par principe les études qui s'inscrivent dans un seul cadre national – voire local ou régional – mais d'y intégrer la recherche de références ou d'enjeux qui les dépassent et sont de nature à mieux éclairer la force d'imposition du national, comme le confirment les travaux de Fabio Degli Esposti, Alex Dowdall et Philippe Salson consacrés aux « notables à l'initiative », ainsi que ceux de Marie-Bénédicte Vincent sur le service civil des travailleurs ou encore de Peggy Bette sur l'emploi réservé aux veuves de guerre à la manufacture de Morlaix. Dans sa thèse sur les « acteurs et espaces de l'internationalisation de

2 P. Verley, *La révolution industrielle, 1760-1870*, Paris, MA Éditions, 1985, p. 9.

3 Voir notamment I. Löhr, R. Wenzlhuemer éd., *The Nation State and Beyond : Governing Globalization Processes in the 19th and Early 20th Century*, Berlin-Heidelberg, Springer, 2013.

4 I. Löhr, « Le droit d'auteur et la Première Guerre mondiale : un exemple de coopération transnationale européenne », *Le Mouvement social*, n° 244, 2013, p. 67-80.

la "réforme scolaire" en France » entre 1870 et 1914, Damiano Matasci a bien montré qu'il n'est rien de plus international, en ce temps-là, que la définition de politiques scolaires nationales, et même nationalisantes⁵. Nous avons pu apprécier l'utilité de cette conscience pour expliquer la rapidité avec laquelle la ville de Lyon (Gérard Bodé) se préoccupe d'ouvrir une école pour les mutilés.

Car pour les principaux belligérants, la mise en guerre est une mise à l'épreuve de la puissance de l'État et aussi de l'Empire, ce qui, dans le cas de la France, incite sans doute à repenser, en amont, la relation entre deux objets que l'historiographie a eu traditionnellement tendance à séparer, la revanche et la colonisation, en fait bien plus complémentaires que contradictoires⁶. De nombreux contributeurs mettent en lumière les relations complexes entretenues entre souveraineté et état d'exception, rappelant ainsi l'héritage historiographique de Carl Schmitt. C'est en référence à cette pensée que Jay Winter a situé le propos général du volume 2 de la nouvelle *Cambridge History*, en considérant que « l'état d'exception le plus grand et le plus catastrophique de l'histoire mondiale à ce jour fut la Première Guerre mondiale »⁷. Cela revient à se placer d'emblée dans la perspective des suites, des effets à longue portée de cet état d'exception et de la manière dont il a pu modifier les relations de l'État avec la société civile, donc à s'exposer peut-être, dans une certaine mesure, au risque téléologique. Nous avons raisonné un peu autrement et justement envisagé la mise en guerre de l'État comme l'ouverture d'un champ de possibles, l'apparition d'opportunités dont certaines, comme dans le cas italien évoqué à propos de l'organisation du temps libre des soldats (Irene Guerrini et Marco Pluviano) ou même l'invention d'un municipalisme à Bologne, ont pu être réappropriées et instrumentalisées par le fascisme, mais au prix d'un infléchissement ou d'une dénaturation qui n'étaient pas inscrits d'avance comme sur le grand rouleau de Jacques le Fataliste ; d'autres opportunités restées dans une mémoire spécifique, propre précisément aux situations d'exception, ont pu être réemployées lors de la guerre suivante. Peut-être n'a-t-on d'ailleurs pas assez nettement souligné l'ancienneté des dispositions légales et réglementaires que, dans certains domaines, la guerre a réactivées et obligé à approprier à une situation inédite (voir Valériane Milloz).

Un des mérites principaux de cet ouvrage est d'avoir su éclairer ensemble les deux effets potentiellement contradictoires que produit le régime d'exception

- 5 D. Matasci, *L'école républicaine et l'étranger. Une histoire internationale des réformes scolaires en France, 1870-1914*, Lyon, ENS Éditions, 2015.
- 6 Sur les enjeux d'une meilleure articulation entre les historiographies du fait guerrier et du fait colonial, lire J. Mary, « Quand deux historiographies dialoguent. Fait colonial et fait guerrier : Algériens et Français au miroir de la Grande Guerre », *La Grande Guerre des sciences sociales*, F. Rousseau éd., Outremont (Québec), Athéna éditions, 2014, chap. 7, p. 239-283.
- 7 J. Winter éd., *The Cambridge History of the First World War*, vol. 2, *The State*, Cambridge, Cambridge University Press, 2014.

instauré par la mise en guerre : d'une part, pour emprunter le langage de Taine à propos des guerres napoléoniennes, il renouvelle ou renforce les instruments de règne ; d'autre part, avec la prolongation du conflit, il accroît les contestations, la menace de la subversion, toujours présente et toujours intégrée, ô combien, par les dirigeants, et à tout le moins les aspirations démocratiques. L'introduction souligne que la révolution identitaire des années 1880-1914 est passée par un processus d'intériorisation, chez chaque citoyen, du sentiment d'être un débiteur. C'est le processus même que décrit, pour le justifier, Léon Bourgeois dans son célèbre essai intitulé *Solidarité*⁸. La mise en guerre de l'État mobilise et éprouve cette ressource morale, mais l'effort de guerre ne doit pas l'épuiser ; il impose même d'inverser, au moins rhétoriquement, la reconnaissance de dette, comme en témoigne la formule de Clemenceau⁹. C'est là un effet qui mérite l'attention, comme c'est le cas dans la contribution sur les veuves employées dans la manufacture de tabac de Morlaix. Son auteure, Peggy Bette, a particulièrement éclairé le processus par lequel on passe de la mobilisation d'usufruitiers à la multiplication d'ayants droit – processus qui change les règles et déplace les limites du consentement des citoyens aux inégalités que l'organisation antérieure des États maintenait entre eux. On peut penser ici à la remarque désenchantée de Jean Guéhenno, le 17 janvier 1941, dans son *Journal des années noires* : « Jamais tant d'hommes en Europe ne surent lire, et jamais cependant il n'y eut tant de bêtes de troupeau, tant de moutons. »¹⁰ L'amer constat de l'ancien combattant de 14-18 était une illusion d'optique. Il ne faut pas opposer trop strictement la force d'un *habitus national* et la capacité individuelle à donner du sens à l'acceptation d'un ordre même vécu comme inégalitaire, ou à mêler une cause de principe, générale, abstraite, à la défense d'intérêts particuliers. En dernier ressort, ce caractère composite, mixte, des attachements peut expliquer la compatibilité que Jean-Louis Robert a analysée entre défense d'une forme étatique et lutte de classe¹¹.

Si le concept de gouvernementalité tel que l'a défini Michel Foucault peut nous être utile ici pour tenter de cerner une gouvernementalité de guerre, c'est d'abord parce qu'il permet de faire l'économie d'une théorie essentialiste de l'État et nous renvoie du côté des techniques et des pratiques. Dans sa mise en

8 L. Bourgeois, *Solidarité* [1896], 3^e édition augmentée, Paris, Armand Colin, 1902. Rappelons que Léon Bourgeois a été ministre d'État dans les gouvernements Briand (octobre 1915 - décembre 1916) et Painlevé (septembre-novembre 1917).

9 « Nous voulons vaincre pour être justes », Georges Clemenceau, déclaration ministérielle du 20 novembre 1916.

10 J. Guéhenno, *Journal des années noires (1940-1944)*, Paris, Gallimard, 1947, p. 77.

11 J.-L. Robert, *Ouvriers et mouvement ouvrier parisiens pendant la Grande Guerre et l'immédiat après-guerre : histoire et anthropologie*, thèse de doctorat d'histoire, sous la direction d'A. Prost, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 1989, et *Les ouvriers, la patrie et la révolution : Paris 1914-1919*, Besançon-Paris, Annales littéraires de l'Université de Besançon - Les Belles Lettres, 1995.

guerre, l'État reste, comme Foucault le suggérait dans son cours sur la « naissance de la biopolitique » au Collège de France, « la découpe mobile d'une perpétuelle étatisation ou de perpétuelles étatisations, de transactions incessantes qui modifient, qui déplacent, qui bouleversent, qui font glisser insidieusement, peu importe, les financements, les modalités d'investissements, les centres de décision, les formes et les types de contrôles, les rapports entre pouvoirs locaux et autorités centrales, etc. »¹². Dans sa généralité, cette proposition reste utile pour réfléchir sur les variations aussi bien entre différents types d'État qu'entre différents moments de la guerre ; pour sortir, peut-être, de la difficulté de situer la véritable mise en guerre, ou pour mieux comprendre la combinaison entre formules de gouvernement opératoires pour faire la guerre et projets pour la paix à venir. Les contributions de Pierre Chancerel et de Stéphane Le Bras questionnent la distinction entre public et privé et permettent de mieux rendre compte des modalités d'articulation de ces deux régimes d'action. Au terme de la lecture, il me semble pertinent de s'interroger d'une part sur la capacité de l'État – à vrai dire, de la tradition dans certains pays comme le Royaume-Uni – à se renforcer par la simple mise en œuvre d'une sorte de monopole circonstanciel de la direction de l'initiative privée, d'autre part sur la manière dont la guerre, intuitivement perçue comme un temps de redoublement des contraintes parce qu'elle oblige l'État à se ramifier et à diversifier ses représentants, étend plutôt qu'elle ne réduit les possibilités de résistance et surtout d'adaptation du système économique et des intérêts particuliers à ses décisions, quelles qu'elles soient.

Cette affirmation générale doit certes être nuancée selon ses domaines d'intervention. En son temps Augustin Cournot, mathématicien, philosophe et économiste, le relevait déjà à propos de l'Université, considérée par beaucoup de libéraux comme l'une des plus précieuses créations de Napoléon :

Dans les replis de la société, tout n'est pas également accessible aux mains des pouvoirs qui la gouvernent. [...] Il était plus facile à l'empereur Napoléon I^{er}, dans sa toute-puissance, d'envoyer cent mille conscrits de plus sur les champs de bataille de l'Espagne et de la Russie, que d'obtenir de la confiance ou de la déférence des familles mille pensionnaires de plus pour ses lycées.¹³

Certes, en un siècle, l'emprise étatique s'était partout sensiblement accrue. La Grande Guerre révèle pourtant bien des replis de la société où cette emprise demeurait résistible. L'administration militaire a rencontré elle-même des dilemmes dont celui du mode de sanction des délits et d'application des peines en temps de guerre (Valériane Milloz) n'est pas le moins éclairant. Les

12 M. Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*, Paris, Gallimard-Seuil, 2004, p. 79.

13 A. Cournot, *Des institutions d'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1864, p. 11.

contributions sur l'instruction publique ont rendu plus sensible l'amplitude du spectre entre deux impossibilités, celle d'enrayer la dégradation de la fréquentation scolaire malgré la loi d'obligation, avérée à proximité du front (Jean-François Condette), mais aussi loin dans l'intérieur, et celle de faire échapper une série de promotions de normaliens au mécanisme supposé manifester l'exemplarité de la participation de leur École à la guerre (Nicolas Mariot). C'est aussi que les agents de l'État – et il faut, bien sûr, se garder de l'oublier – peuvent et savent faire ce que l'on pourrait appeler de la gouvernementalité au cas par cas, et que cette faculté, cette liberté d'appréciation, cette autonomie relative ne disparaissent pas tout à fait dans le régime d'exception du temps de guerre.

Enfin, les contributions de Marie Derrien, d'une part, et de Sylvain Bertschy et François Buton, d'autre part, mettent en lumière les effets différenciés de la guerre dans le champ médical. Celles de Pierre Chancerel et de Stéphane Le Bras, quant à elles, proposent de revisiter et renouveler l'historiographie, naguère prolifique puis délaissée, sur l'économie de guerre. Ces quatre textes nourrissent la réflexion sur trois points : l'inscription des évolutions que la guerre accélère ou infléchit dans une histoire plus longue, comme celle du traitement des aliénés ; le caractère provisoire et mouvant de la distinction entre le civil et le militaire ; et peut-être aussi, précisément pour cette raison et dans une perspective chère à Yves Cohen, l'essor d'une nouvelle circulation entre modèles d'autorité, d'efficacité, de performance même, si l'on admet le bien-fondé de cet emprunt au vocabulaire managérial, pour répondre au nouveau besoin de chefs¹⁴.

Autant de questions qui naturellement restent ouvertes, et je me plais à penser que nous reviendrons sur le plateau de Californie, à Craonne, pour continuer à réfléchir sur ce temps d'exception qui, quoiqu'il s'éloigne – ou parce qu'il s'éloigne – de nous, continue à nous tarauder si fort.

14 Y. Cohen, *Le siècle des chefs : une histoire transnationale du commandement et de l'autorité, 1890-1940*, Paris, Éditions Amsterdam, 2013.